

	Fiche d'harmonisation chantier LUSIGNAN_NORD_EST	Date de rédaction MAJ	2023-03-17 2024-02-13
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

* Pour plus d'informations sur le processus d'harmonisation, consultez le document [Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062](#).

LUSIGNAN_NORD_EST			
Superficie (ha) : Coupe partielle = 252 ha Coupe de régénération = 51 ha Total = 303 ha			
Usagers contactés : Association des trappeurs professionnels de Québec (ATPQ), Association Chasse et Pêche Collin (ACPC), Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL), ZEC Collin			
Mesure d'harmonisation des usages (MHU) ⁱ			
Source (porteur) ¹	Nature ²	Préoccupations soulevées	Réponses du MRNF et/ou mesures d'harmonisations convenues ³
ACPC RLTP ZEC Collin	Habitat faunique terrestre	Assurer du maintien de l'habitat de l'original, notamment au secteur du lac de la Roche.	L'habitat de l'original demeure adéquat après coupe.
ATPQ	Habitat faunique terrestre	Assurer le maintien du potentiel de piégeage sur les territoires de trappe.	Le potentiel de piégeage sur les territoires de trappe demeure bon après coupe.
ZEC Collin	Habitat faunique aquatique	Assurer la protection des frayères aménagées et de la qualité de l'eau.	Si la frayère est à proximité d'une coupe de régénération, appliquer un 0-20m sans coupe à partir du plan d'eau suivi d'un 20-30m en lisière boisée supplémentaire.
ZEC Collin	Paysage	Assurer de la qualité du paysage visuel à partir du lac de la Roche et de sa rampe de mise à l'eau.	Le paysage visuel à partir du lac de la Roche demeure adéquat après coupe. Des lisières boisées de 30m autour du débarcadère et de 20m de part et d'autre de son chemin d'accès seront appliquées (voir carte).
PPAL	Acéricole	S'assurer du maintien du potentiel acéricole après coupe.	La planification forestière atteint l'objectif acéricole.

¹ Personne ou organisme portant la préoccupation.

² Liée aux besoins ou aux valeurs des utilisateurs. Les **besoins** sont des exigences considérées comme nécessaires par l'intervenant concerné et liées à l'utilisation que cet intervenant fait du milieu forestier. Les **valeurs** sont relatives aux convictions de l'utilisateur.

³ Cette section représente les réponses du MRNF aux enjeux soumis. Les mesures d'harmonisations sont indiquées par une flèche ⇒.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche d'harmonisation chantier LUSIGNAN_NORD_EST	Date de rédaction MAJ	2023-03-17 2024-02-13
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

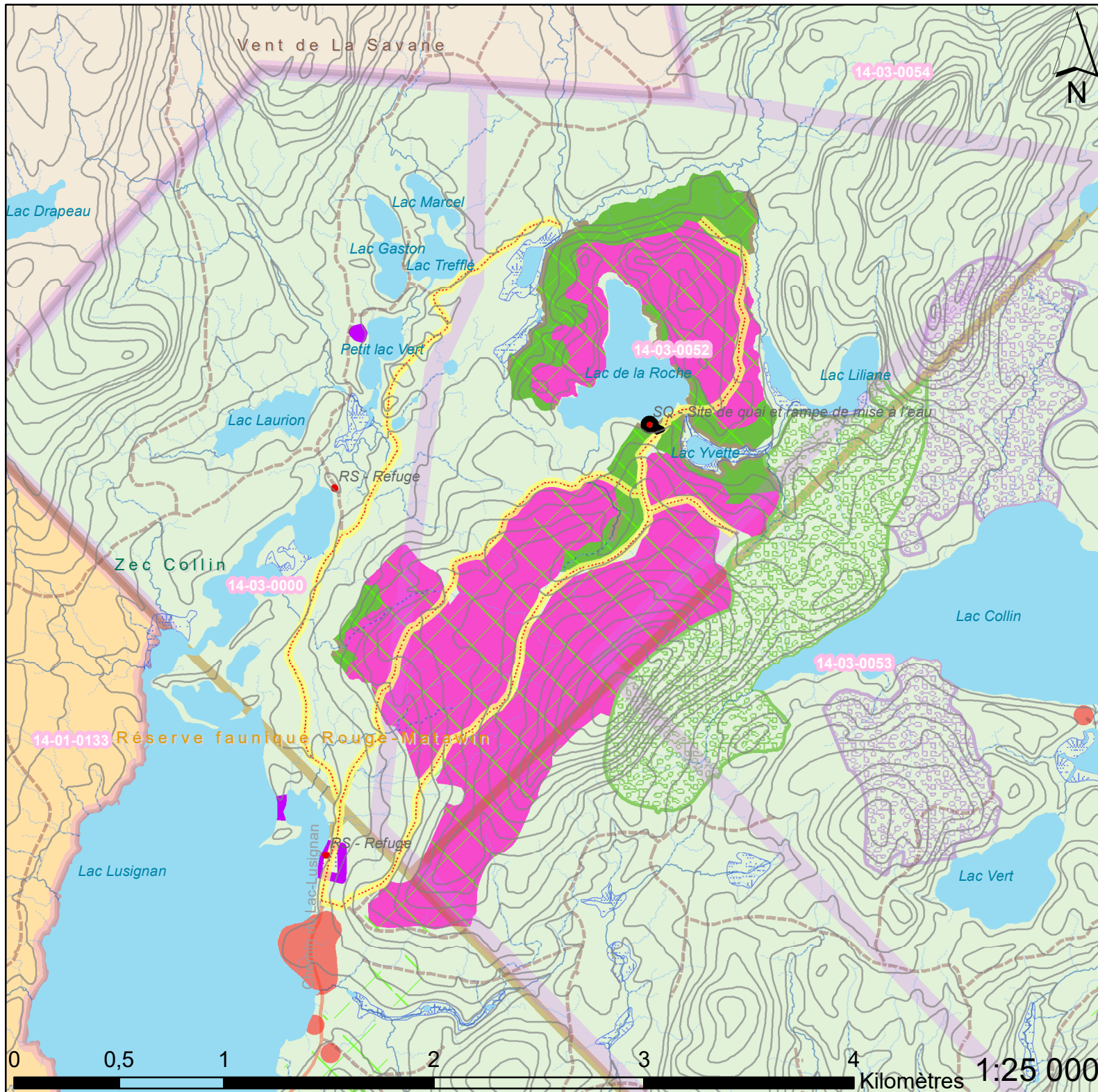
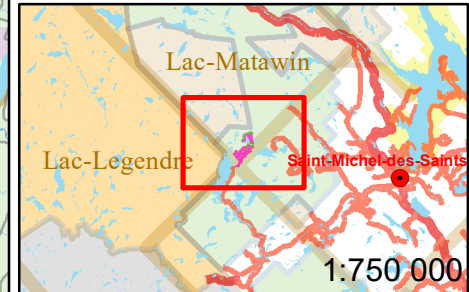
Mesure d'harmonisation opérationnelle⁴ (MHO)ⁱⁱ			
<i>Source (porteur)¹</i>	<i>Nature²</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Réponses du BGA et/ou mesures d'harmonisations convenues</i>
ACPC Zec Collin	Maintien des infrastructures	Préserver l'état des chemins existants durant les travaux. Protection des affiches de chasse de la ZEC et des caches.	La préoccupation est répondue par la réglementation en vigueur. Conserver les affiches de la ZEC, les réinstaller après les travaux forestiers ou les remettre à la ZEC pour qu'elle les réinstalle. Advenant la destruction de ces affiches, elles seront remplacées auprès de la ZEC.
ZEC Collin	Accès au territoire	Dans la mesure du possible, utiliser le chemin existant qui mène au lac de la Roche.	Les chemins existants seront utilisés.
Travaux sylvicoles non commerciaux⁵ (TSNC)ⁱⁱⁱ			
<i>Source (porteur)¹</i>	<i>Nature²</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Pistes de solution</i>
S/O	S/O	S/O	S/O
Itinéraire des bois			
<i>Itinéraires possibles</i>	<i>Utilisateurs concernés</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Pistes de solution</i>
Par le chemin du Lac Lusignan	ACPC RLTP ZEC Collin	Éviter le transport durant les fins de semaine et les vacances de la construction.	Dans la mesure du possible, éviter le transport pendant le temps des vacances de la construction et les fins de semaine. Maintenir un canal de communication avec la ZEC tout au long de la période de transport des bois.
	ZEC Collin	Assurer une signalisation adéquate pour la sécurité des utilisateurs.	Installer une signalisation adéquate pour la sécurité des utilisateurs.
	ACPC RLTP ZEC Collin	Si nécessaire, appliquer de l'abat poussière dans le Chemin du Lac Lusignan.	Si nécessaire, appliquer de l'abat poussière dans le Chemin du Lac Lusignan.

⁴ Les ententes de mesure d'harmonisation opérationnelle (MHO) sont notées, au présent compte rendu, à titre d'information seulement. Il est de la responsabilité des signataires (BGA et demandeur) de confirmer et compléter les MHO et de prévoir des dispositions nécessaires permettant d'évaluer que les MHO ont été respectées de même que les clauses en cas de non-respect. Il est recommandé de le faire par écrit via l'Annexe 8 de la TGIRT prévue à cet effet.

⁵ Ces mesures s'appliqueront en cas de réalisation de travaux de préparation de terrain, de reboisement ou de débroussaillage à la suite de la récolte de bois. Une harmonisation spécifique aura lieu avant la réalisation des TSNC.

06271_LUSIGNAN NORD_EST_V2

ZEC Collin 303 ha



- Point particulier
 - - - Chemin forestier
 - Chemin municipal
 - ▨ Milieu humide
 - ▭ Lac
 - ▨ Camping
 - ▨ Terrain de piégeage
 - ▨ Refuge biologique
 - ▨ Ilots de vieillissement
 - ▭ Limite municipalité
 - ▨ ZEC
 - ▨ Pourvoirie
 - ▨ Réserve faunique
 - Consultation publique 22-24
- ### LUSIGNAN_NORD_EST
- ▨ Coupe de régénération
 - ▨ Coupe partielle
 - ▨ Lisière boisée
 - ▭ Mesure d'harmonisation
- ### Chemin planifié par le BGA
- - - Amélioration/entretien/réfection

Réalisation:
Isabelle Parent ing. f.
Date: 2024-02-13